



## COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ET DES CONSOMMATEURS

Politique des consommateurs

Stratégie en faveur des consommateurs, représentation et relations internationales

# Compte rendu de la réunion du Groupe consultatif européen des consommateurs (GCEC) 8 et 9 décembre 2008

**BRUXELLES, BÂTIMENT BORSCHETTE, SALLE 0C**  
**PRESIDENCE: COMMISSION EUROPÉENNE**

## **1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour (GCEC2008 102)**

La Commission (Mme Minor, DG Santé et Consommateurs) souhaite la bienvenue au nouveau membre du GCEC pour l'Allemagne, Mme Cornelia Tausch. La Commission présente Mme Carina Törnblom, récemment nommée chef de l'unité B6 (depuis le 1<sup>er</sup> janvier). La Commission informe les membres du GCEC de la présence des membres du groupe de dialogue des parties intéressées de la DG Santé et Consommateurs, en tant qu'observateurs. L'ordre du jour est adopté.

## **2. Le rôle de la Commission européenne dans la crise des secteurs bancaire et financier (GCEC2008 104-106)**

La Commission (Mme Donnay, DG Affaires économiques et financières) et M. Oosterloo (DG Marché intérieur et services) présentent les différentes initiatives lancées par la Commission en réponse à la crise bancaire et financière.

- La majorité des membres du GCEC souligne la disproportion entre l'empressement à sauver les banques et le manque d'attention accordée aux intérêts des consommateurs. Ils font référence à la «Déclaration de Londres» de la Coalition européenne pour le crédit responsable (European Coalition for Responsible Credit - ECRC) et demandent à la Commission de faire davantage pour les consommateurs. Ils se montrent également critiques à l'égard de la communication autour de la crise, telle qu'elle a été traitée par les autorités publiques. La Commission répond que le coût d'une non-intervention pour secourir les banques, serait bien supérieur à ceux des plans de sauvetage. La Commission ajoute que le Plan européen de relance de l'économie européenne (PREE) doit produire des effets sur l'économie réelle, y compris en faveur des consommateurs. Plusieurs initiatives européennes concernent tout particulièrement les consommateurs, notamment dans le domaine de la garantie des dépôts.
- Certains membres du GCEC posent des questions à propos des pratiques de prêt. La Commission répond qu'elle est en train d'examiner ces pratiques au sein de l'UE. La Commission a également adopté une proposition en vue de réviser la directive sur les fonds propres. La Commission ajoute qu'une proposition relative aux agences de notation de crédit a été adoptée en novembre et qu'elle est actuellement examinée par le Conseil et par le Parlement.

- Quelques-uns font part d'inquiétudes particulières concernant le niveau des rémunérations des dirigeants et leur transparence. La Commission répond que les États membres ont défini des conditions claires en ce qui concerne la rémunération des dirigeants dans les plans de sauvetage avalisés. La Commission s'intéresse également à des mesures visant à contrôler la gouvernance bancaire et, en particulier le niveau des rémunérations des dirigeants, et étudie aussi les structures de rémunération susceptibles de déclencher des comportements à risque.
- Un autre membre se déclare favorable à l'approche du livre blanc sur le crédit hypothécaire orienté vers un crédit responsable. Cependant, il formule des critiques sur le manque de clarté entourant la décision de renforcer les systèmes actuels de garantie des dépôts. Concernant ce système de garantie des dépôts, la Commission fait remarquer que les débats menés jusqu'à présent au sein du Conseil visent une garantie de 50 000 euros dès le mois de juin 2009 (avec une augmentation jusqu'à un maximum de 100 000 euros d'ici fin 2010).
- L'un des membres demande à la Commission de réagir à la Déclaration de Londres qui appelle notamment à l'établissement de fonds de sauvetage hypothécaires afin d'aider les emprunteurs à restructurer leurs hypothèques à des taux d'intérêts abordables. Ce membre est également déçu par le contenu de la directive sur le crédit aux consommateurs, notamment en ce qui concerne l'octroi de prêts et la diffusion d'informations commerciales de manière responsable. Il demande à la DG Santé et consommateurs de veiller à une mise en œuvre coordonnée de la directive sur le crédit aux consommateurs, en gardant à l'esprit la recommandation du Conseil de l'Europe sur les solutions juridiques aux problèmes d'endettement.

La Commission (Mme Minor, DG Santé et consommateurs) énumère les différents domaines explorés afin d'aider les consommateurs. La Commission précise que la directive sur le crédit aux consommateurs, bien qu'imparfaite, comporte un certain nombre d'aspects positifs, tels que les dispositions en matière d'information précontractuelle qui pourraient inspirer de futures initiatives visant d'autres produits financiers. La Commission examinera avec les États membres comment ils pourraient exploiter la marge de manœuvre dont ils disposent dans le cadre de la mise en œuvre de la directive, par exemple en matière d'octroi de prêt de manière responsable. Quelques initiatives sont à l'étude dans le domaine de l'éducation financière. Le suivi du livre blanc sur les crédits hypothécaires offre également une occasion à saisir. La Commission reconsidérera également l'idée de produits financiers standard (par exemple, les comptes bancaires). Enfin, gardant à l'esprit le risque d'une multiplication des pratiques commerciales déloyales et d'une diminution accrue de la qualité et de la sécurité des produits, en 2009, la Commission concentrera ses activités sur l'application de la législation et la surveillance du marché.

*Suite du débat et rapport du sous-groupe du GCEC sur les services financiers lors de la prochaine réunion du GCEC, les 24 et 25 mars.*

### **3. Prix des denrées alimentaires;**

La Commission (Mme Ilzkovitz, DG Affaires économiques et financières) présente le projet de communication sur les prix des denrées alimentaires, qui doit être adopté le 10 décembre. La communication présentera une analyse de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en

fonction de l'augmentation du prix des denrées alimentaires enregistrée en 2007 et 2008, et proposera une feuille de route pour améliorer son fonctionnement en Europe, en promouvant la compétitivité, en garantissant un renforcement accru des règles de concurrence et de protection des consommateurs dans les pays de l'UE et en veillant à une meilleure information des consommateurs grâce à la mise en place d'une surveillance permanente au niveau européen du prix des denrées alimentaires. Il s'agit d'améliorer la transparence du marché des denrées alimentaires et de permettre aux consommateurs de comparer les offres des détaillants.

Au cours de la discussion, un membre indique que l'introduction d'une compétitivité accrue dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire doit être conduite avec prudence étant donné qu'elle ne sera pas nécessairement bénéfique pour les consommateurs et les agriculteurs. Un autre membre invite la Commission à adopter une approche globale qui tienne compte des nouveaux modes de vie et garantisse la qualité des denrées alimentaires. Un autre encore interroge la Commission sur ses points de vue vis-à-vis de l'ouverture des magasins le dimanche et de l'impact de cette mesure sur les prix.

La Commission considère qu'une meilleure compétitivité réduirait les coûts, ce qui peut entraîner une baisse des prix à la consommation, et qu'elle ne se ferait pas nécessairement au détriment des petits agriculteurs/producteurs. La Commission ajoute que les questions relatives à la qualité des produits alimentaires sont traitées dans la feuille de route. Répondant à une question concernant l'incidence sur les prix qui pourrait résulter d'un plus grand nombre d'intermédiaires, la Commission indique qu'il s'agit d'une analyse difficile; elle reconnaît la nécessité d'analyses approfondies et d'une meilleure transparence des mécanismes de transmission en matière de prix. La Commission répond que l'allongement des horaires d'ouverture des magasins pourrait en fait réduire les coûts des détaillants, ce qui pourrait bénéficier aux consommateurs, mais insiste sur le fait que cette question doit être abordée au niveau national en consultation avec les partenaires sociaux.

Suivi: La Commission doit envoyer la présentation (fait, GCEC2008 111) et la communication après son adoption (fait, GCEC2008 109).

#### **4. Tableau de bord des marchés de consommation: suivi et évaluation comparative du mouvement des consommateurs (GCEC2008 105)**

La Commission (M. Mair, DG Santé et consommateurs) explique que le suivi du mouvement des consommateurs est un volet essentiel du suivi au niveau national de l'environnement de la consommation dans le tableau d'affichage des marchés de consommation (CMS). La Commission aimerait lancer un débat sur le suivi du mouvement des consommateurs au sein du GCEC et souhaite développer des indicateurs appropriés de ce mouvement, qui tiennent compte de sa diversité et de sa pluralité. Dans ce contexte, elle suggère de créer un sous-groupe du GCEC afin d'identifier et d'élaborer des indicateurs adéquats.

- Certains membres du GCEC soulignent la difficulté qu'il y a à dresser un portrait du mouvement européen des consommateurs en raison de son extrême diversité. Des indicateurs quantitatifs pourraient être interprétés différemment d'un État membre à l'autre (par exemple sur le plan de la définition ou du financement des ONG de consommateurs). Un membre propose un suivi à travers les médias comme un indicateur possible. La Commission répond que les précautions nécessaires seront prises quant à la manière selon laquelle les informations disponibles sur la responsabilisation des

consommateurs seront présentées. L'objectif n'est pas de définir un modèle optimal des organisations de consommateurs, mais de dresser un tableau plus complet de la diversité des modèles. La Commission ajoute que les données actuelles proviennent des autorités nationales auxquelles des informations actualisées ont été demandées. La Commission précise que le sous-groupe du GCEC ne se réunira qu'après la publication de la seconde édition du tableau d'affichage des marchés de consommation.

- Quelques membres indiquent être préoccupés par l'approche trop statistique et quantitative du tableau d'affichage des marchés de consommation, par exemple en ce qui concerne les plaintes. Un membre suggère que les plaintes soient analysées à la lumière des décisions de la Cour de justice. La Commission répond que les statistiques doivent être considérées dans un contexte analytique et qualitatif plus large. Eu égard aux actions en justice, la Commission fait remarquer qu'il s'agit, en général, de données très difficiles à collecter. La Commission demande aux autorités nationales de fournir des données sur les affaires traitées au cours des premières années d'application de la directive sur les pratiques commerciales déloyales.

La Commission annonce également qu'il y a eu un très grand nombre de réponses à la consultation sur une harmonisation de la méthodologie utilisée pour classer les plaintes des consommateurs; ces réponses étaient très majoritairement en faveur d'un système volontaire. Un groupe de travail, comprenant notamment des organisations de consommateurs, a été mis en place, avec pour objectif de proposer une méthodologie harmonisée pour la classification des plaintes des consommateurs d'ici le milieu de l'année prochaine.

#### Suivi:

- La Commission doit envoyer un cahier des charges et lancer un appel de manifestations d'intérêt pour la création d'un sous-groupe du GCEC chargé de déterminer et d'élaborer des indicateurs relatifs au suivi du mouvement des consommateurs.
- La Commission doit envoyer un questionnaire sur le projet de la DG Santé et Consommateurs en vue de l'élaboration d'une enquête sur la responsabilisation des consommateurs (fait, GCEC2009 001).

### **5. Initiatives de l'UE pour l'éducation des consommateurs (GCEC2008 104)**

La Commission (Mme Nabavi, DG Santé et consommateurs) présente les différentes initiatives lancées dans le domaine de l'éducation et de la formation des consommateurs au niveau communautaire. La Commission invite les membres du GCEC à diffuser l'information sur les modules Dolceta auprès des organisations de consommateurs et informe de la tenue d'un événement à Vienne, en avril 2009, dans l'objectif de créer un réseau d'enseignants et de formateurs.

La majorité des membres du GCEC est très favorable aux initiatives de la Commission dans ce domaine. Un membre attire l'attention sur des problèmes particuliers: le faible degré de notoriété de Dolceta au niveau national, l'intérêt mineur témoigné par certains ministres de l'éducation et le fait que l'éducation en matière financière ne saurait à elle seule résoudre les problèmes liés à la méconnaissance des mécanismes financiers par les consommateurs. La Commission répond qu'une diffusion plus large est effectivement nécessaire. Elle informe également le groupe que la Commissaire Kuneva a présenté, le 21 novembre, une note aux ministres de l'éducation précisant les actions entreprises par la Commission et sollicitant leur

soutien. Un autre membre suggère que davantage de copies de l'agenda européen doivent être distribuées et qu'un magazine destiné aux consommateurs pourrait être un bon moyen pour la Commission de communiquer sur ses initiatives. La Commission retient la dernière suggestion et admet la nécessité de diffuser un plus grand nombre de copies de l'agenda, mais précise que cela est actuellement impossible en raison des restrictions budgétaires.

#### Suivi:

- La Commission doit préparer un projet d'article sur DOLCETA pour des magazines de consommateurs (fait, voir annexe ci-dessous).



Draft article  
DOLCETA.doc (45 ...)

- La Commission doit donner de l'information sur le budget annuel alloué aux initiatives de l'UE en matière d'éducation des consommateurs (fait, voir annexe ci-dessous).



Budget Education  
Activities SA...

## **6. Discussion sur le travail du GCEC**

*Exemple de forum national des parties intéressées: le Conseil national de la consommation (France) (GCEC2008 106)*

M. Foundoulis, membre français du GCEC, présente le Conseil national de la consommation français, organisme consultatif, assurant un dialogue permanent entre les autorités publiques, les consommateurs et les représentants des entreprises. Ce conseil peut émettre des avis sur des initiatives législatives. Ces avis ont un poids important. Le membre français estime que ce modèle de dialogue fonctionne bien et donne des exemples de réussites et d'échecs.

La majorité des membres du GCEC est favorable à une coopération avec les entreprises et d'autres groupes d'intérêts, mais insiste sur la nécessité de disposer également d'une plateforme d'organisations de consommateurs aux seules fins de permettre des rencontres en direct et la mise en réseau. Ils apprécient de disposer, avec le GCEC, d'un cadre au sein duquel les organisations de consommateurs peuvent interagir et échanger leurs expériences nationales. Ils soulignent également la nécessité de se réunir entre eux afin de rééquilibrer l'asymétrie par dans la représentation des intérêts. Cela étant, la plupart des membres convient de la nécessité d'améliorer la structure actuelle. La Commission répond que l'objectif n'est pas de reproduire un modèle national spécifique, mais plutôt d'envisager d'autres modèles de travail.

#### *Améliorations du fonctionnement actuel du GCEC*

Domaines d'action identifiés à la suite de la présentation de M. Henriksson, membre SE du GCEC (GCEC2008 106) et du document de réflexion de la Commission (Mme Minor, DG Santé et consommateurs) (GCEC2008 105):

#### Préparation des réunions:

- Être plus sélectif, réduire le nombre de points à l'ordre du jour.

- Davantage de temps consacré aux discussions/consultations stratégiques sur les approches au lieu d'informations, présentations plus courtes de la Commission, moins d'informations de contexte dans les présentations.
- La Commission doit structurer l'ordre du jour des réunions du GCEC comme suit:
  - éléments de consultation, éléments de discussion, éléments d'information;
  - éléments présentés par la Commission/les membres du GCEC.
- Les membres du GCEC sont invités à transmettre leurs priorités et/ou commentaires sur les ordres du jour des réunions à venir.
- Un rapporteur du GCEC peut être nommé sur les questions clés à l'égard des consommateurs dans l'objectif de mieux préparer les débats et d'adopter les avis du GCEC chaque fois que possible.
- Au moins deux débats doivent être dirigés par des membres, sur la base d'un système de rotation: notamment concernant une initiative nationale ou un sujet d'intérêt général (par exemple: la consommation durable): veuillez nous envoyer vos propositions pour la prochaine réunion.
- Notes d'information / matériels de support à envoyer par courrier électronique (en format PDF), une semaine avant la réunion. Utilisation de CIRCA comme bibliothèque.
- Pour les questions clés, le temps alloué à la discussion sera précisé dans l'ordre du jour.
- Prévoir une brève pause café pour les rencontres entre les personnes.

#### Conduite des réunions:

- Concernant les questions à examiner: la Commission doit indiquer clairement à quel stade se trouve le processus de décision de la politique et quelles sont les contributions attendues de la part des consommateurs.
- S'il y a lieu ou sur la demande du GCEC, la discussion devrait commencer par un tour de table complet; le temps maximum d'intervention devant être clairement défini et réellement suivi.
- Les membres du GCEC doivent respecter les contraintes de temps et le président doit contrôler la durée des interventions.
- Dans la mesure du possible, pour les discussions, un dialogue rapide sera préféré, par exemple sous la forme d'une séance de questions-réponses au lieu d'un groupement des questions.

#### Réunions de suivi:

- La Commission doit fournir un retour d'information sur les positions et les avis du GCEC.
- Le compte rendu doit refléter les avis collectifs du GCEC.
- Obligations de rapport des membres du GCEC vis-à-vis des organisations nationales de consommateurs: en cas de plaintes émanant d'ONG de consommateurs nationales du pays d'origine d'un des membres, la Commission les traitera avec le membre du GCEC concerné, sur une base bilatérale.

### **7. Sécurité des services (GCEC2008 106)**

La Commission (Mme Straszburger, DG Santé et consommateurs) présente le contexte législatif politique et les initiatives lancées par la Commission dans le domaine de la sécurité des services, notamment concernant la collecte de données et la sécurité des hôpitaux.

Au cours de la discussion, la Commission indique que les autorités nationales constituent les centres fédérateurs en matière de collecte de données sur les accidents et blessures en relation

avec la sécurité des consommateurs. La proposition du règlement relatif aux «statistiques communautaires de la santé publique ainsi que de la santé et de la sécurité au travail» (soumise à la procédure de codécision) impose aux États membres de collecter de telles données. La Commission encourage également les études rassemblant des données sur des services nouveaux, notamment dans le secteur des loisirs. Un membre mentionne qu'il est difficile pour les associations de consommateurs de tester des services, étant donné qu'il existe moins de données sur les services que sur les produits.

En réponse aux inquiétudes exprimées par un membre concernant la sécurité des équipements électriques, la Commission précise que cet aspect est couvert par la directive CE «basse tension». La Commission finance actuellement des actions conjointes d'États membres relatives à la surveillance du marché des produits, dont les appareils électriques. De plus amples informations peuvent être consultées sur le site web de la DG Santé et Consommateurs, à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/consumers/safety/projects/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/consumers/safety/projects/index_en.htm);

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/615&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>.

Concernant la proposition de l'HOTREC sur la sécurité des hôtels, certains membres du GCEC expriment le point de vue qu'une approche volontaire serait insuffisante et qu'un cadre législatif horizontal est nécessaire, par exemple une révision de la recommandation. Quelques membres remettent également en question la représentativité de l'HOTREC. La Commission explique que, à ce stade, il est difficile de déposer une législation communautaire. Elle répond que l'HOTREC est l'association européenne de l'industrie hôtelière. Tous les membres de l'HOTREC ont approuvé une proposition qui permettrait un suivi concret d'ici à 2010. Toute information en provenance d'autres associations de la profession hôtelière est bienvenue.

Suivi: Des commentaires et informations peuvent être envoyés, notamment en relation avec les données sur les accidents/blessures, de même que sur les questions liées à la sécurité des hôtels. Contact: [gwenn.straszburger@ec.europa.eu](mailto:gwenn.straszburger@ec.europa.eu).

## **8. Livre vert sur les recours collectifs pour les consommateurs**

La Commission (Mme Delfino, DG Santé et consommateurs) présente le Livre vert sur les recours collectifs. M. Klimbie (membre NL du GCEC) est le rapporteur du GCEC qui coordonnera l'élaboration d'un avis du GCEC sur les recours collectifs. Il a reçu six contributions à ce sujet et invite chacun à participer. Les contributions reçues montrent une nette préférence pour la solution 4 (système judiciaire de recours collectif). L'avis du GCEC n'empêchera pas les organisations de consommateurs d'envoyer des commentaires séparés à la Commission.

La plupart des membres du GCEC prenant la parole privilégie la solution 4; certains regrettent que la Commission ne prenne pas plus clairement position en faveur de cette solution. Un membre, toutefois, ne considère pas une initiative de l'UE dans ce domaine comme nécessaire et insiste sur le fait que le règlement européen sur le règlement des petits litiges pourrait résoudre les questions transfrontalières. La majorité des membres déclare également considérer la solution 4 comme un complément aux modes alternatifs de règlement des litiges (MARL) (et non comme un système qui les remplacerait). Un membre déclare aussi que le principal problème de la solution 4 (financement), tel que mentionné dans le livre vert, se pose également pour les solutions 2 et 3. La Commission répond que le financement est

toutefois bien plus problématique dans le cas de la solution 4, compte tenu des frais de contentieux exposé par le mécanisme judiciaire de recours collectif.

Suivi: Le 11 février 2009, la Commission organisera un sous-groupe du GCEC sur les recours collectifs des consommateurs.

## **9. Présentation du «Club des médiateurs du service public français» (GCEC2008 104-105)**

M. Frizon (Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance), M. Constans (Médiateur du Ministère de l'Economie, de l'Industrie, des Finances et de l'Emploi et du Ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique) et M. Astruc (Médiateur de GDF SUEZ), tous trois membres du Club des médiateurs du service public français, présentent la charte du club, ses principes et les expériences acquises en matière de médiation. Quelques membres du GCEC font valoir que, pour les consommateurs, une réparation effective implique que diverses solutions soient offertes et que celles-ci ne s'excluent pas mutuellement. Faisant suite à un commentaire sur la nécessité, pour les entreprises, d'améliorer leur mode de traitement des réclamations des consommateurs, les médiateurs répondent qu'ils interviennent en aval, dans une seconde phase. Ils ajoutent que les organisations de consommateurs constituent des relais essentiels pour diffuser l'information sur la médiation. Un membre du GCEC précise que les organisations de consommateurs ont également un rôle de médiation.

La Commission (Mme Rouveure, DG Santé et consommateurs) informe le groupe qu'elle lancera prochainement une étude sur les MARL afin de recenser les mécanismes existant au sein de l'UE (mécanismes des MARL destinés tant aux litiges individuels qu'aux litiges de masse).

## **10. OGM (GCEC2008 104)**

La Commission (M. Valetta, DG Santé et consommateurs) informe le groupe sur le cadre réglementaire existant au niveau communautaire et sur les dernières évolutions en matière d'OGM.

Plusieurs membres du GCEC estiment que le scepticisme des consommateurs à l'égard des OGM n'est pas suffisamment pris en compte par l'UE. Un membre s'avoue déçu par le manque d'intérêt accordé à la pétition de Greenpeace demandant l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés, qui a reçu la signature d'un million de citoyens.

La Commission répond que la question de l'étiquetage des produits d'origine animale est très complexe. Sur le plan technique, il est difficile de déterminer qu'un animal a été nourri avec des aliments génétiquement modifiés et de le contrôler. En outre, une pétition défendant une position opposée aurait également pu être soumise. Pour la Commission, la seule solution consistait à apporter une réponse scientifique; c'est la raison pour laquelle elle a sollicité l'avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). L'Autorité a conclu qu'aucun fondement scientifique ne justifie un tel étiquetage. La Commission indique également que certains États membres (par exemple l'Allemagne) mettent actuellement en œuvre une législation très stricte en matière d'étiquetage des produits ne contenant pas d'OGM pour apaiser les inquiétudes des consommateurs, en accordant aux producteurs la

possibilité d'étiqueter leurs produits comme étant «sans OGM» lorsqu'ils remplissent des critères précis.

Eu égard à la position de l'Union européenne dans le monde, la Commission veille à l'application de la législation communautaire stricte et à ce que les produits génétiquement modifiés qui sont importés dans l'UE soient autorisés et respectent les normes d'étiquetage. La Commission informe également les membres du GCEC que de nouvelles lignes directrices relatives à l'étiquetage des produits génétiquement modifiés seront examinées par le Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, au mois de mai.

A propos de la dernière réunion du Conseil sur les OGM, la Commission répond que trois conclusions majeures (adoptées à l'unanimité) ont été tirées: l'évaluation des risques est effectuée correctement, mais elle devrait toutefois être améliorée en ce qui concerne les effets à long terme; les États membres seront impliqués d'une manière nouvelle dans l'évaluation des risques, à savoir au travers des lignes directrices en cours d'élaboration; la possibilité de développer des zones spécifiques de «culture non génétiquement modifiée», que ce soit sur une base volontaire ou pour des raisons particulières justifiées (par exemple dans les zones protégées), a été réaffirmée. Il revient aux États et aux régions de décider de mesures de coexistence.

Suivi: Les conclusions de la réunion du Conseil (du 4 décembre) sur les OGM doivent être mises à la disposition des membres du GCEC (fait, GCEC2008 111).

## **11. Informations de la Commission sur les initiatives en cours ou à venir qui présentent un intérêt pour les consommateurs:**

Produits cosmétiques: La Commission (Mme Mentré, DG Entreprises et industrie) présente l'état des négociations sur la révision de la directive «cosmétiques». La proposition a été adoptée le 5 février 2008, des groupes de travail ont été constitués au sein du Conseil et le rapporteur auprès du Parlement européen a présenté un projet de rapport en septembre dernier. Répondant aux inquiétudes exprimées par un membre à propos de l'exposition globale aux produits cosmétiques, la Commission explique que les États membres peuvent signaler leurs préoccupations à la Commission, qui consulterait alors le comité scientifique sur ces sujets. Dans le contexte de la révision, le débat a été ouvert sur les CRM (cancérogènes, mutagènes et toxiques) afin de prendre en compte l'exposition globale à ces substances. La Commission ajoute que la nouvelle proposition vise également à disposer de méthodes permettant de justifier les allégations concernant les produits cosmétiques par le biais de normes ou de lignes directrices.

Suivi: La Commission doit envoyer une présentation en format powerpoint (fait - GCEC2008 111).

Sécurité des jouets: La Commission (Mme Minor) annonce que la proposition relative à une nouvelle directive sur la sécurité des jouets doit être approuvée en première lecture par le Parlement lors de la session de décembre.

Journée du consommateur 2009/événement européen des consommateurs: La Commission (Mme Minor) informe les membres que la Journée européenne du consommateur se déroulera, comme à l'accoutumée, le 15 mars prochain. Une réunion sera organisée par le Comité économique et social. La Commission organisera, les 1<sup>er</sup> et 2 avril, un autre

événement lié à la politique des consommateurs, qui rassemblera les différents réseaux de consommateurs (GCEC, CPN, réseaux d'application de la législation). L'événement sera consacré aux défis et aux opportunités en matière de consommation dans le monde numérique, un sous-thème concernera la responsabilisation des consommateurs.

Suivi: La Commission doit communiquer des informations sur cet événement aux membres du GCEC.

Proposition de directive sur les droits des consommateurs: La Commission (M. Sitbon, DG Santé et consommateurs) présente l'état des discussions en ce qui concerne la proposition de directive sur les droits des consommateurs. Jusqu'alors, deux réunions ont été tenues au sein du groupe de travail du Conseil; la Commission y a présenté l'analyse d'impact et a commencé à expliquer la proposition. Le Conseil n'a pas pris position pour l'instant. La Commissaire Kuneva a également présenté la proposition à la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs du Parlement (IMCO). Il est encore trop tôt pour entrevoir la voie vers laquelle s'orienteront les débats et pour avancer un calendrier pour son adoption.

Contamination du porc irlandais: La Commission (M. Frans Verstraete, M. Frank Swartenbroux, DG Santé et consommateurs) communique les dernières informations sur la situation et les mesures prises.

## **12. Information des organisations de consommateurs sur les initiatives en cours/à venir**

*Sous-groupe du GCEC sur l'énergie et résultats du forum des citoyens pour l'énergie (GCEC2008 104)*

M. Labarre (Tests-Achats) présente les problèmes examinés au sein du sous-groupe sur l'énergie (facturation claire, compteur intelligent, consommateurs vulnérables et changements de fournisseur d'énergie). La Commission (Mme Minor) informe les membres du résultat du premier forum des citoyens pour l'énergie. La Commission (M. Gialoglou, DG Santé et consommateurs) informe les membres du GCEC que la première réunion du groupe de travail sur la facturation se tiendra fin janvier.

Suivi: La Commission doit tenir le GCEC au courant des activités du groupe de travail sur la facturation.

*Présentation de l'audition du Parlement européen sur les organisations de consommateurs dans les nouveaux États membres.*

M. Nikolov, membre BG du GCEC, informe le groupe de l'audition et de l'exposé qu'il a été invité à présenter.

## **13. Divers**

**Dates des réunions prévues en 2009**: 24-25 mars, juin (*date à communiquer dès que possible*), octobre (*date à communiquer dès que possible*), 10-11 décembre (réunion d'une journée et demi, voir détails ci-après).

- *Comme il est d'usage, ces dates ne seront confirmées que six semaines avant la date planifiée – veuillez donc ne pas réserver vos vols avant la confirmation de chacune de ces dates.*

Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, mardi 24 et mercredi 25 mars (toute la journée du 24 et matinée du 25)

Points de discussion:

- *Avis du GCEC sur les recours collectifs de consommateurs;*
- *Poursuite des débats sur des améliorations ultérieures concernant les travaux à venir du GCEC et sur d'autres modèles de travail;*
- *2<sup>e</sup> édition du tableau de bord des marchés de consommation;*
- *Planification et programmation stratégique des travaux de la Commission et initiatives présentant un intérêt pour les consommateurs (intégration);*
- *Rôle de la Commission européenne dans la crise bancaire/financière: suite du débat et rapport du sous-groupe du GCEC sur les services financiers;*
- *Segmentation géographique.*

Points d'information:

- *Proposition concernant la directive relative aux droits des consommateurs;*
- *Guide des droits numériques;*
- *Proposition relative à l'information aux patients;*
- *Proposition concernant une directive sur la sécurité des jouets;*
- *Proposition relative à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires;*
- *Énergie: avancement des travaux du groupe de travail sur la facturation.*

Calendrier 2009

Juin (date à communiquer dès que possible).

Éléments de discussion:

- *Présentation du Secrétariat Général sur le processus de prise de décision de la Commission, les lignes directrices révisées relatives à l'évaluation d'impact et le droit de pétition au titre du Traité de Lisbonne;*
- *Recours des consommateurs;*
- *Nanotechnologies.*

Octobre (date à communiquer dès que possible).

Éléments de discussion:

- *Le rôle de la politique de protection des consommateurs dans le contexte du changement climatique;*
- *Futurs Eurobaromètres.*

Jeudi 10 décembre – vendredi 11 décembre (toute la journée du 10 et matinée du 11)

- *Réunion avec la nouvelle commissaire*

## **ANNEXE: LISTE DES PARTICIPANTS**

### **MEMBRES**

Allemagne	Mme Cornelia TAUSCH
Autriche	M. Max REUTER
Belgique	M. Hugues THIBAUT
Bulgarie	M. Bogomil NIKOLOV
Chypre	M. Petros MARKOU
Danemark	Mme Benedicte FEDERSPIEL
Espagne	Mme Conchy Martin REY
Estonie	Mme Linda LÄÄNESAAR
Finlande	Mme Sinikka TURUNEN
France	M. Daniel FOUNDOULIS
Grèce	M. Konstantinos DAGOS
Hongrie	M. Gyorgy BARANOVSKY
Irlande	M. Dermott JEWELL
Italie	----
Lettonie	Mme Silviya VIKSNINA
Lituanie	M. Rimantas ZABARAUSKAS
Luxembourg	M. Bob SCHMITZ
Malte	----
Pays-Bas	M. Rogier KLIMBIE
Pologne	Mme Małgorzata NIEPKULCZYCKA
Portugal	Mme Patrícia CRUZ GOMES GAMITO
République tchèque	M. Karel PAVLÍK
Roumanie	M. Emil BOJIN
Royaume-Uni	Mme Helen McCULLUM
Slovaquie	Mme Božena STAŠENKOVÁ
Slovénie	Mme Ziva DROL NOVAK
Suède	M. Jens HENRIKSSON
ANEC	Mme Nina KLEMOLA
BEUC	Mme Monique GOYENS

### **OBSERVATEURS**

Islande	----
Norvège	M. Audun SKEIDSVOLL
Hongrie	Mme Agnes CZIMBALMOS

### **ASSOCIES**

COFACE	M. Nicolas REVENU
EUROCOOP	Mme Rosita ZILLI

### **COMMISSION EUROPEENNE**

DG Santé et consommateurs	Mme Jacqueline MINOR
	Mme Carina TORNBLÖM
	Mme Anne-Cécile SWINNEN
	Mme Angela BLACK
	M. David MAIR
	Mme Paulina GBUR
	Mme Angela D'ELIA
	Mme Ginette NABAVI
	Mme Gwenn STRASZBURGER
	Mme Rosella DELFINO
	Mme Isabelle ROUVEURE
	M. Marco VALLETTA
	M. Eric SITBON
	M. Frans VERSTRAETE
	M. Frank SWARTENBROUX
	M. Kyriakos GIALOGLOU

Mme Marie-Charlotte VAN LAMSWEERDE  
Mme Malgorzata FRYZE

DG Marché intérieur et services

M. Sander OOSTERLOO

DG Affaires économiques et financières

M. Marie DONNAY  
Mme Fabienne ILZKOVITZ

DG Entreprises et industrie

Mme Barbara MENTRÉ

**INTERVENANTS EXTERIEURS**

M. Michel ASTRUC (médiateur français de GDF-SUEZ)  
M. Emmanuel CONSTANS (médiateur du ministère de  
l'Économie, des Finances et de l'Emploi)  
M. Francis FRIZON (médiateur de la Fédération française des  
sociétés d'assurances)  
M. Vincent LABARRE (Test-Achats)